

Monsieur Jacques DALEX  
Maire de FAVERGES-SEYTHENEX

M. Braddet  
C. Gaillard

98 rue de la République  
74210 FAVERGES-SEYTHENEX

**Objet :** DECOMPTE DEFINITIF SUR FONDS PROPRES - PROGRAMME 2019  
Opération "Rue Victor Hugo"

**PJ :** 1 dossier

Interlocuteur administratif : Gabriela ROUPIOZ

Poisy, le 07 JUIL. 2022

Monsieur le Maire,

Au titre du programme de l'année 2019, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie a réalisé l'opération citée en objet et figurant en pièce annexe ci-jointe.

Ces travaux étant terminés, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le décompte définitif de cette opération, accompagné d'une copie de la délibération initiale de votre commune, autorisant lesdits travaux.

Les services du Syndicat restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ce décompte.

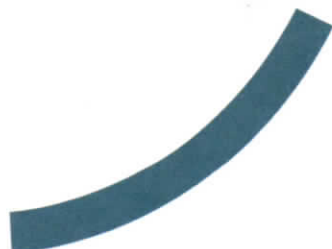
Espérant vous avoir donné satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Joël BAUD-GRASSET  
Président du Syane



**Syane**  
ENERGIES & NUMERIQUE



DECOMPTÉ DEFINITIF SUR FOND PROPRES - PROGRAMME 2019  
OPERATION : Rue Victor Hugo



Voire interlocuteur technique : Laurent BOUR  
Voire interlocuteur administratif : Gabrièle ROUPIOZ

Numéro d'opération : 15101		Opération : Rue Victor Hugo				REPARTITION DU FINANCEMENT					
Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Nature	Montant réel HT des travaux	Montant réel HT des études	TVA totale	Montant réel TTC de la dépense (travaux et études)	Participation du SYANE		Participation de la commune	
				Montant réel HT des travaux	Montant réel HT des études	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant réel total HT	TVA à charge de la commune	Total commune
Electrification											
PSUR	15101	00	Mise en souterrain réseau	19 127,09 €	3 818,04 €	4 589,03 €	27 534,16 €	60%	13 767,08 €	4 589,03 €	18 356,11 €
PSUB	15101	01	Mise en souterrain branchements	6 581,10 €	925,39 €	1 501,30 €	9 007,79 €	60%	4 503,89 €	1 501,30 €	6 005,19 €
			Sous-total	25 708,19 €	4 743,42 €	6 090,33 €	36 541,94 €		18 270,97 €	6 090,33 €	24 361,30 €
Eclairage public											
EP	15101	02	Eclairage Public - Génie civil, réseau et matériel	24 067,48 €	4 603,22 €	5 734,14 €	34 404,84 €	Plafond	5 040,00 €	5 642,39 €	10 682,39 €
BF	15101	03	Eclairage Public - Remplacement Ballons F	5 710,49 €	1 025,14 €	1 347,13 €	8 082,76 €	Plafond	1 440,00 €	1 325,57 €	2 765,57 €
			Sous-total	29 777,97 €	5 628,37 €	7 081,27 €	42 487,61 €		6 480,00 €	6 967,96 €	13 447,96 €
			TOTAL	55 486,16 €	10 371,79 €	13 171,60 €	79 029,55 €		24 750,97 €	13 052,29 €	37 809,26 €

FC TVA = 16,404 % du TTC

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune (3 % du montant réel TTC de la dépense) :	2 370,88 €	dont :	1 096,25 €	sur les sous-opérations d'	Electrification,
			1 274,63 €	d'	Eclairage public,
			0,00 €	de	Réseaux de Télécommunications.

Le présent décompte de l'ensemble de l'opération réalisée par le SYANE au titre du programme  
Compte tenu de la déduction de la participation, il reste dû au SYANE par la collectivité la somme de :

2019 s'élève à la somme de : 81 400,43 Euros  
43 591,17 Euros dont 1455 au titre des travaux - Titre n°  
2 370,88 Euros et 1485 au titre de la Contribution au Budget de Fonctionnement.  
02/06/22

Accomples versés par votre collectivité : 36 271,00 Euros au titre des travaux - Titre n°  
2 120,00 Euros au titre de la Contribution au Budget de Fonctionnement.  
4 949,29 Euros au titre des travaux,  
250,88 Euros au titre de la Contribution au Budget de Fonctionnement.

(La Contribution au Budget de Fonctionnement vous est refacturée indépendamment du solde de votre participation aux investissements.)

Envoyé en préfecture le 10/10/2022  
Reçu en préfecture le 10/10/2022  
Publié le 10/10/2022  
ID : 074-200054138-20220928-DEL\_2022\_IX\_132-DE



Commune de  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le 14 août 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33  
- présents : 23  
- représentés : 10  
- absents ou excusés : 0  
- votants : 23

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le

De la publication le

**DELIBERATION n° Del.2020-VI-155**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOÛT 2020**

**PRESENTS** : Jacques DALEX, Maire,

Claude GAILLARD, Martine BRASSOUD, Georges VIGNIER, Philippe STRAPPAZZON, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, *adjoints au maire*, Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER, Florence GONZALES, Jean-Pierre PORTIER, Michèle TARDIVET-MERCIER, Mohammed FAYEK, Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Agnès BALLIEU, Michel VOISIN, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Charline MAURICE, Séverine DESSUISE, *conseillers municipaux*.

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR** : Jeannie TREMBLAY-GUETTET a donné pouvoir à Liliane THORENS, Christine DUMONT-THIOLLIERE a donné pouvoir à Martine BRASSOUD, Martine BEAUMONT a donné pouvoir à Bernard PAJANI, Alexandra HUSAK a donné pouvoir à Sophie FERNANDEZ, François HUSAK a donné pouvoir à Philippe STRAPPAZZON, Jean-Claude TISSOT-ROSSET a donné pouvoir à Anne-Marie BERNARD, David DUNAND-CHATELLET a donné pouvoir à Damien VACHERAND-DENAND, Véronique BOUCHET a donné pouvoir à Julie DENAMBRIDE, Marie-Pierre JAUSSAUD a donné pouvoir à Séverine DESSUISE, François MORISSE a donné pouvoir à Charline MAURICE.

**ABSENTS** : //

Conseillers en exercice : 33  
Conseillers présents au jour de la séance : 23  
Conseillers représentés : 10  
Conseillers absents ou absents excusés : 0

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Florence GONZALES

**Approbation du plan de financement des travaux d'électrification par le SYANE – Rue Victor Hugo  
Annule et remplace la délibération n°Del.2019-IV-133 du 02 juillet 2019.**

Monsieur Claude GAILLARD, Adjoint au Maire fait le rapport suivant :

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisageait de réaliser dans le cadre de son programme 2019 l'ensemble des travaux relatifs à l'opération Rue Victor Hugo.

Une délibération approuvant le plan de financement proposé par le SYANE a été prise sous le numéro Del.2019-IV-133 en date du 02 juillet 2019, pour un montant estimatif des travaux s'élevant à 88 350,00 €uros TTC, une participation de la commune s'élevant à 57 045,00 €uros TTC et les frais généraux à 2 650,00 €uros TTC.

Suite à une erreur dans le plan de financement concernant les sous-opérations, une nouvelle délibération doit être adoptée par le Conseil.

Le montant global est estimé à 88 350,00 €uros TTC, la participation financière de la Commune s'élève à 45 339,00 €uros TTC et les frais généraux à 2 650,00 €uros TTC.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la commune de Faverges-Seythenex approuve le financement des opérations selon le tableau joint en annexe et notamment sa participation financière, d'une part, et s'engage à rembourser au SYANE sa participation, d'autre part.

Il est demandé au conseil municipal :

- ✚ d'approuver l'ensemble des travaux relatifs à l'opération rue Victor Hugo pour un montant prévisionnel estimé à 88 350,00 €uros TTC, une participation financière de la Commune de 45 339,00 €uros TTC et des frais généraux à 2 650,00 €uros TTC,
- ✚ de s'engager à verser au SYANE 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC des travaux et des frais d'études et de maîtrise d'oeuvre) soit 2 120,00 €uros sous forme de fonds propres lors de la première facture de travaux, le solde étant régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération
- ✚ de s'engager à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture des travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel soit 45 636,00 €uros. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération
- ✚ d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✚ approuve l'ensemble des travaux relatifs à l'opération rue Victor Hugo pour un montant prévisionnel estimé à 88 350,00 €uros TTC, une participation financière de la Commune de 45 339,00 €uros TTC et des frais généraux à 2 650,00 €uros TTC,
- ✚ s'engage à verser au SYANE 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC des travaux et des frais d'études et de maîtrise d'oeuvre) soit 2 120,00 €uros sous forme de fonds propres lors de la première facture de travaux, le solde étant régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération
- ✚ s'engage à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture des travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel soit 45 636,00 €uros. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération
- ✚ autorise le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Jacques DALEX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.